

Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 7 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 7 du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

De présents : 11

Et de votants 13 (dont 2 pouvoirs)

Etaient présents :

Mesdames Martine Frogeais, Anne-Marie Morlier, Isabelle Denis, Laurence Morice, Pauline Saglio
Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Yves Lehuerou Kerisel, Michel Melot, Benoit Poulain, Samuel Tavvry,

Absents excusés :

Bernadette Combettes, Chrystèle Lefevre, Dominique Grégoire, Arnel Godais,

Arnel Godais donne pouvoir à Isabelle Denis

Dominique Grégoire donne pouvoir à Samuel Tavvry

Secrétaire de séance : Anne Marie Morlier

Ordre du jour :

1) **Convention Ecole Boistrudan-Moulins**

Monsieur BIGUIER de la DDEC 35 a transmis une convention de réciprocité entre Moulins et Boistrudan pour un double réseau pédagogique Intercommunal regroupé (RPI-R).

Suite à plusieurs rendez-vous, Mr le Maire fait un compte-rendu sur le déroulement des opérations (changement de statut de l'école de Moulins, les subventions que l'on peut recevoir, rachat des batiments).

Le conseil valide à l'unanimité la convention de réciprocité entre Moulins et Boistrudan

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

2) **Frelons asiatiques**

Présentation du Powerpoint élaboré par le FGDON concernant les frelons asiatiques

3 juillet 2015 : le Conseil Communautaire a validé la signature d'une convention de partenariat entre Vitré Communauté et la FGDON

Contenu de cette convention :

FGDON coordonne la lutte : a formé des entreprises selon un protocole précis de destruction, a négocié de leur part des tarifs, met en place une plateforme téléphonique chargée de recevoir (des référents communaux ou autres personnes) les signalements de nids et de commander l'intervention des entreprises, faire un bilan mensuel des destructions

Vitré Communauté a communiqué à la FGDON les coordonnées des référents communaux ainsi que le nom des prestataires de destruction souhaités.

La facturation de la destruction des nids de frelon asiatique se répartira selon les conditions suivantes :

- si le nid est sur le domaine public la commune devra prendre en charge la totalité du coût.

- si le nid est sur domaine privé uniquement Vitré communauté prendre en charge la moitié du coût de destruction et l'autre moitié sera à la charge du demandeur ou bien la commune peut prendre en charge les 50 % à la place du demandeur si elle a délibère dans ce sens.

A ce jour, 2 interventions ont eu lieu sur la commune de Moulins. Le prix varie en fonction de la hauteur du nid et de l'accessibilité.

Après délibération, le conseil valide à l'unanimité la prise en charge par la commune des 50 % restants à la charge du demandeur.

• Pour :13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------------	---------------------	-------------------------

3) Proposition d'expérimentation de la démarche BIMBY (Build in my back yard : « construire dans mon jardin »)

Le projet « BIMBY » est à l'origine un projet de recherche visant à la définition d'une nouvelle filière de production de logements dans les communes. Ce projet propose une nouvelle stratégie de développement des bourgs et agglomérations reposant sur le concept de densification par la maison individuelle.

L'étude proposée par le syndicat d'urbanisme du pays de Vitré et réalisée par un cabinet d'architecte-urbaniste se déclinera à deux niveaux :

-Définir avec les élus les formes urbaines qui seront recherchées dans les prochaines étapes d'urbanisation de la commune

- Etablir un outil de dialogue avec les habitants, en vue de faire converger leurs projets avec ceux de la commune.

Les communes sui ont expérimentés ce dispositif sont : Prince, Taillis, Brie et la Guerche de Bretagne

Le syndicat d'urbanisme propose à toutes les communes du territoire si elles souhaitent expérimenter cette démarche.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude sera assurée par le Syndicat d'urbanisme du pays de vitré, lequel travaillera en étroite collaboration avec les communes bénéficiaires, ainsi qu'avec les EPCI qui expérimenteraient le souhait d'être partie prenante à la démarche et/ou à son financement. Le coût facturé à ses bénéficiaires est estimé à ce jour à 4€ par habitant.

Le syndicat d'urbanisme demande si la commune est intéressée pour participer à cette démarche et l'échéance à laquelle vous souhaiteriez l'initier.

Après délibération, le conseil ne donne pas de suite pour le moment.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

4) Règlement cimetièrè

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes réunions de travail pour la préparation du règlement cimetièrè. Il donnera lecture des points les plus importants.

Le conseil décide de reporter cette délibération au prochain conseil.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

5) Tarifs concessions cimetièrè

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la revalorisation du tarif des concessions dans le cimetièrè.

Monsieur le Maire propose de modifier la durée et le tarif les concessions en pleine terre comme suit :

- 30 ans renouvelable concession de 2 m² pour un montant de €
- 30 ans renouvelable concession de 4 m² pour un montant de €
- 15 ans renouvelable concession de 2 m² pour un montant de €
- 15 ans renouvelable concession de 4 m² pour un montant de€

Monsieur le Maire propose de modifier la durée et le tarif les concessions avec caveaux comme suit :

- 30 ans renouvelable concession de 2 m² pour un montant de €
- 15 ans renouvelable concession de 2 m² pour un montant de €

Monsieur le Maire propose de modifier la durée et le tarif les concessions pour les cavurnes comme suit :

- 30 ans renouvelable concession de 1 m² pour un montant de €
- 15 ans renouvelable concession de 1 m² pour un montant de €

Monsieur le Maire rappelle que l'accès au jardin du souvenir est gratuit mais réglementé par la mairie.
Le conseil décide de reporter cette délibération au prochain conseil. Un tableau sera proposé avec la durée et les tarifs.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

6) Installation classées pour la protection de l'environnement : L'EARL Les Perrières

La préfecture a transmis une enquête publique pour une durée d'un mois à compter du 01/09/2015, sur la demande présentée par L'EARL les perrières, en vue d'obtenir l'enregistrement de son dossier relatif à la reconstruction et à l'agrandissement de la capacité d'accueil d'un élevage porcin, implanté au lieu-dit les Perrières.

Le conseil municipal donnera son avis sur la demande l'enregistrement.

Le conseil n'émet pas de remarques particulières.

• Pour : 12	• Contre : 0	• Abstention : 1
-------------	--------------	------------------

7) syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche : Désignation d'un groupe communal pour recensement des cours d'eau

Le syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche souhaite que la commune désigne 6 personnes pour le recensement des cours d'eau sur la commune.

Le groupe communal doit être composé de :

- 2 élus
- 2 agriculteurs
- 2 représentants d'associations

La première réunion aura lieu fin septembre ou début octobre.

Après délibération, le conseil ne propose aucun eu. Il pourra être proposé d'autres représentants hors conseil municipal

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

8) **Poste d'adjoint technique territorial – augmentation de crédit d'heures- Madame Brigitte BEDEL**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 09/12/2004, il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial pour un crédit d'heures de 5 heures par semaine (5/35ème), que par délibération en date du 25/06/2007, ce crédit d'heures était passé à 13,84/35ème, que par délibération en date du 02/02/2009, ce crédit d'heures était passé à 15,22/35ème et il a été expliqué que ce crédit d'heures est insuffisant pour le travail demandé pour l'entretien des bâtiments communaux et il a été proposé de le porter à 27 heures 70 par semaine (27,70/35ème). Le 01/09/2014 il a été proposé de le porter à 30 heures 70 par semaine (30,70/35ème)

Le ménage de la salle de sports demande une augmentation du temps de travail de Mme Brigitte BEDEL.

Le Conseil Municipal donnera son avis

- De PORTER ce crédit d'heures à 31.63 heures par semaine (31.63/35ème) au 01/09/2015
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Après délibération, le conseil valide l'augmentation des heures de Mme Brigitte BEDEL, à 31.63 heures par semaine.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

9) **Révision PLU**

Monsieur le Maire a eu un rendez-vous avec le syndicat mixte d'urbanisme au sujet de la révision de PLU et de la « grenellisation ».

Le conseil décide de reporter la délibération au prochain conseil.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

10) **Questions diverses**

- C.C.A.S. : animation lors du repas du CCAS en fin d'année ; les responsables et membres du CCAS vont être convoqués à une réunion.
- ARGENT DE POCHE : les jeunes de 16 à 18 ans ont pu durant l'été faire différents travaux à la mairie, bibliothèque et entretien des bâtiments. Le bilan est positif et l'opération pourra être renouvelée aux prochaines vacances.
- BOURSE AGIR JEUNES : financement accordé aux jeunes de 15 à 30 ans pour des projets locaux. Se renseigner auprès de Vitré Communauté.
- SITUATION DES MIGRANTS : plusieurs questions se posent : Peut-on accueillir des familles de migrants, quel logement pourrait-on leur proposer, comment subvenir à leurs besoins, quelles aides peut bénéficier la commune, etc ...

Ces questions seront abordées lors d'un prochain conseil.

La secrétaire de séance


Anne Marie MORLIER

Le Maire


Pierre MELOT

